



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

N° Spécial

12 Décembre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 12 Décembre 2018

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE/ CDAC N° 2018-240	05.12.2018	Avis accordant l'autorisation relative à la demande d'avis pour l'extension de 562,45 m2 de surface de vente de l'ensemble commercial de la Zone d'Aménagement Concerté « Le Parc d'Affaires » à Asnières-sur-Seine.	3
DCL/BRGE/ CDAC N° 2018-241	05.12.2018	Avis accordant l'autorisation relative à la demande de création d'un ensemble commercial de 4 162 m2 de surface de vente, correspondant aux lots 12 et 13 de la Zone d'Aménagement Concerté « Charcot » à Puteaux.	5

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2018-240 du 5 décembre 2018 accordant l'autorisation relative à la demande d'avis pour l'extension de 562,45 m² de surface de vente de l'ensemble commercial de la Zone d'Aménagement Concerté « Le Parc d'Affaires » à Asnières-sur-Seine.

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 5 décembre 2018 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2018-31 du 20 février 2018 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;
- VU** la demande d'avis pour l'extension de 562,45 m² de surface de vente de l'ensemble commercial de la Zone d'Aménagement Concerté « Le Parc d'Affaires » à Asnières-sur-Seine, reçue dans mes services le 9 octobre 2018, a été enregistrée sous le numéro 92.18.11 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2018, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ;

Après qu'en aient délibéré les membres :

- Mme Elisabeth FISCHER**, représentant M. Manuel AESCHLIMANN, maire d'Asnières-sur-Seine ;
- Mme Nathalie FANFANT**, représentant M. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Rachid TAYEB**, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;
- M. André MANCIPOZ** représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du conseil départemental ;
- M. Alain BORTOLAMEOLLI**, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
- M. Olivier DELOURME**, Association Environnement 92 ;

Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine.

Assistés des représentants de l'Administration :

- M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation
- M. Didier BITAUX, bureau de la réglementation générale et des élections
- M. David DECHAVANNE, DRIEA
- Mme Ordiana YEBE-AKO, DRIEA,

Considérant que ce projet est implanté sur les lots A2/C8 de la ZAC du Parc des affaires créé le 7 septembre 2009 ;

Considérant que le projet est labellisé EcoQuartier étape 2 ;

Considérant que le projet commercial s'implante dans une zone urbaine en pleine mutation et répondra à la future demande engendrée par l'implantation des logements et des bureaux ;

Considérant que l'insertion des commerces en rez-de-chaussée contribue à la mixité fonctionnelle et à l'animation urbaine.

La Commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

Mme Elisabeth FISCHER, représentant M. Manuel AESCHLIMANN, maire d'Asnières-sur-Seine ;

Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris ;

M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;

M. André MANCIPOZ représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du conseil départemental ;

M. Alain BORTOLAMEOLLI, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;

M. Olivier DELOURME, Association Environnement 92 ;

Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine.

S'est abstenu :

Néant

A voté contre la réalisation du projet :

Néant

Absents :

Mme Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;
M. Gérard SCHREPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret ;
M. Pierre BECK, Association UFC Que Choisir ;

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine décide d'accorder l'autorisation sollicitée, déposée par la société EIFFAGE IMMOBILIER Ile-de-France, relative à l'extension de 562,45 m2 de surface de vente de l'ensemble commercial de la Zone d'Aménagement Concerté « Le Parc d'Affaires » à Asnières-sur-Seine.

Nanterre, le 5 décembre 2018

**Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture**

Vincent Berton

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2018-241 du 5 décembre 2018 accordant l'autorisation relative à la demande de création d'un ensemble commercial de 4 162 m2 de surface de vente, correspondant aux lots 12 et 13 de la Zone d'Aménagement Concerté « Charcot » à Puteaux.

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 5 décembre 2018 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2018-31 du 20 février 2018 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;

- VU** la demande de création d'un ensemble commercial de 4 162 m² de surface de vente, correspondant aux lots 12 et 13 de la Zone d'Aménagement Concerté « Charcot » à Puteaux, reçue dans mes services le 5 octobre 2018, et enregistrée sous le numéro 92.18.10 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2018, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ;

Après qu'en aient délibéré les membres :

M. Pascal MOREAU-LUCHAIRE, représentant Mme Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, maire de Puteaux ;
Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris ;
M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;
M. André MANCIPOZ représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du conseil départemental ;
M. Alain BORTOLAMEOLLI, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
M. Olivier DELOURME, Association Environnement 92 ;
Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine.

Assistés des représentants de l'Administration :

- M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation
- M. Didier BITAUX, bureau de la réglementation générale et des élections
- M. David DECHAVANNE, DRIEA
- Mme Ordiana YEBE-AKO, DRIEA,

Considérant que ce projet concerne la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 4 162m² comprenant une moyenne surface alimentaire de 3 147m², une moyenne surface non alimentaire de 735m² et deux cellules commerciales de moins de 300m² dans le périmètre de la ZAC Charcot ;

Considérant que ce projet s'insère en entrée de ville dans une zone urbaine mixte à proximité de La Défense ;

Considérant que ce projet constitue une réponse à l'évasion commerciale vers le centre commercial La Défense et répondra aux besoins des futurs habitants du quartier en cours de requalification ;

Considérant que ce projet met en avant la prise en compte des problématiques de perméabilisation des sols, de déplacements et de nuisances ;

La Commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

Mme Elisabeth FISCHER, représentant M. Manuel AESCHLIMANN, maire d'Asnières-sur-Seine ;

Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris ;

M. André MANCIPOZ représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du conseil départemental ;

M. Alain BORTOLAMEOLLI, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;

Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine.

S'est abstenu :

M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;

A voté contre la réalisation du projet :

M. Olivier DELOURME, Association Environnement 92 ;

Absents :

Mme Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;

M. Gérard SCHREPPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret ;

M. Pierre BECK, Association UFC Que Choisir ;

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine décide d'accorder l'autorisation sollicitée, déposée par la «SAS PUTEAUX CHARCOT BERGERES», relative à la création d'un ensemble commercial de 4 162 m2 de surface de vente, correspondant aux lots 12 et 13 de la Zone d'Aménagement Concerté «Charcot» à Puteaux.

Nanterre, le 5 décembre 2018

**Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture**

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>